

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 063/2020

Séance du Vendredi 20 novembre 2020

L'an deux mil vingt,
Le vendredi 20 novembre 2020 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 16 novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. ROSKOSCHNY Maxime, Mme Justine DURETETE, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Clément WALBROU ayant donné procuration à Justine DURETTE,
M. Thierry HENNION ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE n'a pas donné procuration.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BLERVAQUE.

Fin de la séance : 20h23

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES DE L'ESPERLUETTE

La médiathèque « Medi@lys » d'Haverskerque appartient au réseau des bibliothèques de l'Esperluette lequel souhaite élargir son offre de prêt aux usagers passant de :

- Trois à **quatre** DVD empruntables,
- Deux à **trois** jeux au total par famille.

Ces modifications doivent être inscrites au règlement intérieur des établissements du réseau ci-annexé (article 13). Le reste des modalités restent inchangées.

Après avoir entendu le rapport de Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjointe,

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(14 voix POUR)**

- **APPROUVER** la modification de l'offre de prêt dans les conditions proposées et en conséquent, la modification de l'article 13 du règlement intérieur des médiathèques de l'Esperluette.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

